



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 4 septembre 2019

Muriel JOER LE CORRE, directrice de projet "rénovation du centre-ville de Marseille" auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris ses fonctions le 12 juin 2019

Par arrêté du Premier ministre et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 9 mai 2019, Muriel JOER LE CORRE, ingénieure générale de la fonction publique territoriale, a été nommée directrice de projet "rénovation du centre-ville de Marseille" auprès du préfet de la région Provence-Alpes-d'Azur, pour une durée de trois ans, à compter du 12 juin 2019.

Avant sa nomination, elle était directrice générale de l'Office public de l'habitat (OPH) de Perpignan Méditerranée (2005 - 2011), puis directrice générale des services de la ville de Perpignan.

En 2014, elle a rejoint la Guyane. D'abord en qualité de directrice générale adjointe de la région, en charge du pôle "Économie, formation et cohésion sociale" puis de directrice adjointe de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) de Guyane (2016 -2019).

Auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle est chargée d'assurer la coordination des services de l'Etat dans le cadre de la rénovation du centre-ville de Marseille. Elle contribue, également, à l'établissement d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) et à la préfiguration et la mise en œuvre des outils nécessaires à sa réalisation.

Le PPA permet de créer un partenariat entre l'État et les acteurs locaux afin d'encourager la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. Les projets peuvent concerner aussi bien le développement et la reconquête de l'offre de logements, que le déploiement d'activité économiques, d'équipements ou de commerces. C'est un contrat qui permet à chacune des parties prenantes d'acter des engagements réciproques notamment financiers. Ce n'est pas un programme d'aménagement mais une série d'engagements contractuels facilitant la conduite et la réalisation d'une opération d'aménagement.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13